

## Compte rendu de séance

### Séance du 20 Juin 2019

L' an 2019 et le 20 Juin à 20 heures 10 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de  
SERRA Jean-Pierre Maire

**Présents** : M. SERRA Jean-Pierre, Maire, Mmes : JOBSON Myriam, LAFILLE Isabelle, LEBON Carole, ODILLE Claudie, MM : BOLZANI Christian, BOLZANI Sébastien, DUNY Olivier, NOBLE Gérard, TREMBLOT DE LA CROIX Victor,

**Excusé** : M.Joël VIARDET (procuration Mme Claudie ODILLE)

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 12/06/2019

**Date d'affichage** : 12/06/2019

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de l'Aube  
le : 25/06/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : M. Victor TREMBLOT de LA CROIX

**Objet(s) des délibérations**

#### SOMMAIRE

DEPOSE D'UN ANCIEN VASISTAS SUR LA TOITURE ANNEXE DE LA MAIRIE - 2019\_12  
REFECTION DU MARQUAGE HORIZONTAL DES RUES COMMUNALES - 2019\_13  
FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION VERTICALE - 2019\_14  
REFECTION DE LA BANDE DE STOP RUE ST HUBERT - 2019\_15  
REPLACEMENT DES PANNEAUX DE SIGNALISATION D'ENTREE ET DE SORTIE PAR LE DEPARTEMENT AVEC CONVENTION - 2019\_16  
ENTRETIEN DE LA VOIRIE RUE DE LA GRAND CROIX - 2019\_17  
REFECTION DE LA RUE MICHEL GIROUD ET LA RUE DES FOSSES - 2019\_18

**DEPOSE D'UN ANCIEN VASISTAS SUR LA TOITURE ANNEXE DE LA MAIRIE**

réf : 2019\_12

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer par les Ets GINES et TOITURE la dépose d'un ancien vasistas sur la toiture annexe de la mairie, pour un montant de 227,00 TTC. Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la dépose de ce vasistas.

**REFECTION DU MARQUAGE HORIZONTAL DES RUES COMMUNALES**

réf : 2019\_13

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis du Service Local d'Aménagement concernant la réfection du marquage horizontal des rues de la commune pour un montant TTC de 595,10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le devis de 595,10 € TTC pour la réfection du marquage horizontal.

#### **FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION VERTICALE**

réf : 2019\_14

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un devis concernant la fourniture et la pose de panneaux de signalisation verticale pour un montant TTC de 3 585,32 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le devis pour la fourniture et la pose de panneaux de signalisation verticale pour un montant de 3 585,32 € TTC.

#### **REFECTION DE LA BANDE DE STOP RUE ST HUBERT**

réf : 2019\_15

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour la réfection de la bande de stop de la rue Saint Hubert d'un montant TTC de 47,26 €. Cette rue se trouvant sur un domaine privé, la propriétaire Madame GOUBAULT prend à sa charge le montant du devis.

#### **REPLACEMENT DES PANNEAUX DE SIGNALISATION D'ENTREE ET DE SORTIE PAR LE DEPARTEMENT AVEC CONVENTION**

réf : 2019\_16

Le Conseil Municipal a décidé de remplacer l'ensemble de la signalisation d'entrée et de sortie de limite d'agglomération situés sur les RD 49, 49C, et 49D.

L'ensemble des panneaux d'agglomération EB10 et EB20 sera financé par le Département sous condition de signer une convention.

Les panneaux situés rue de la Grand'Croix étant sur une voie communale sont à la charge de la commune et sont inclus dans le devis de pose de signalisation.

Voté à l'unanimité par les membres présents.

#### **ENTRETIEN DE LA VOIRIE RUE DE LA GRAND CROIX**

réf : 2019\_17

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une étude du bureau BRUGGER VIARDOT pour l'entretien de la voirie communale "Rue de la Grand Croix" pour un montant HT de 15 500 € et TTC de 18 600 € auquel il faut ajouter 2 160,00 TTC de maîtrise d'oeuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les travaux d'entretien de la rue de la Grand'Croix pour un montant TTC de 20 760,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget, s'agissant de travaux d'entretien, les coûts seront débités en fonctionnement.

#### **REFECTION DE LA RUE MICHEL GIROUD ET LA RUE DES FOSSES**

réf : 2019\_18

Monsieur Le Maire, présente une étude de faisabilité pour la réfection de la rue Michel Giroud et la rue des Fossés du bureau d'étude BRUGGER VIARDOT, qui se décline de la façon suivante :

##### - La rue Michel GIROUD

70 000,00 € HT 84 000,00 € TTC auquel s'ajoute la contribution communale de 24 000,00 € pour l'enfouissement des réseaux,  
soit 108 000,00 € TTC

##### - La rue des Fossés

50 000,00 € HT 66 000,00 € TTC auquel s'ajoute la contribution communale de 16 000,00 € pour l'enfouissement des réseaux,  
soit 82 000,00 € TTC

Rue Michel GIROUD : 108 000,00 € TTC  
Rue des Fossés : 82 000,00 € TTC  
Maîtrise d'oeuvre : 10 680,00 € TTC

**Soit un coût total pour la commune de 200 680,00 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la réalisation de ces travaux de voirie sur l'année 2020 et demande à Monsieur Le Maire de faire une demande de subvention dès cette année pour la DETR.

### Complément de compte-rendu:

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil a été approuvé à l'unanimité.

#### 1) Organisation du 14 juillet.

Le 13 juillet à 22h00 retraite aux flambeaux, départ du stade.

Tir du feu d'artifice vers 23h00 suivi du bal. Buvette et petite restauration sur place.

Le 14 juillet, cérémonie au monument à 11h45, suivi du repas au stade :

- Participation des administrés 5 €
- Participation extérieurs 13 €
- Participation enfants extérieurs (6 à 14 ans) 7 €
- Après midi jeux.

#### 2) Etude de devis concernant les rues Giroud, des Fossés et Grand'Croix.

Voir délibération

#### 3) SLA : examen concernant peinture voirie ainsi que la signature convention pour les panneaux routier.

Voir délibération

#### 4) Demande achat terrain sur Lotissement (bande ZA 179)

Le propriétaire dont le terrain jouxte la parcelle ZA 179 (178m<sup>2</sup>), demande s'il lui est possible de racheter la parcelle ZA 179.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe, Monsieur Le Maire se charge de se renseigner sur la possibilité de vendre cette parcelle.

#### 5) Mise en place d'une convention avec les associations communales.

Il est proposé de mettre en place une convention avec les associations communales qui se servent des locaux communaux, de façon à ce que lors de dégradations éventuelles internes ou externes, ces dernières prendront en charge les dégradations avec leur assurance respective.

Concernant l'association de la société de Chasse de CHAPPES, un article supplémentaire sera ajouté à la convention portant sur l'autorisation de la commune du droit de chasse sur ses terres à la société de chasse.

#### 6) Questions et infos diverses.

- Dépose d'un vasistas sur la toiture annexe de la mairie : 227 €.

- Contrat de location de la salle Saint-Jean :

La Gendarmerie conseille fortement aux communes d'ajouter une clause au contrat de location de salle des fêtes pour interdire la location aux mineurs sans présence d'adultes responsables.

- Une relance aux domaines sera faite pour l'évaluation d'une parcelle appartenant à la commune et se trouvant sur le finage de la commune de SAINT PARRES LES VAUDES.

- Une Conseillère municipale demande à réfléchir à la réfection de la salle Saint-Jean dans un proche avenir.

Séance levée à: 21:40

En mairie, le 25/06/2019

Le Maire

Jean-Pierre SERRA

